

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4038
28 juin 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Nouveau rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la
résolution adoptée le 11 juin 1958, sur plainte du Liban, par
le Conseil de sécurité

1. Le présent rapport sur la suite donnée à la résolution adoptée le 11 juin 1958 par le Conseil de sécurité sur plainte du Liban, fait suite à mon premier rapport du 16 juin sur le même sujet (S/4029). Il est présenté par le Secrétaire général mais fondé sur des renseignements reçus de Beyrouth, siège du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban. Le Groupe d'observation lui-même prépare un premier rapport sur ses constatations comme il en a été chargé par la résolution du Conseil de sécurité, et l'arrivée de ce rapport ne saurait tarder.
2. Avec l'arrivée de M. Rajeshwar Dayal à Beyrouth le 18 juin, l'organisation du Groupe d'observation s'est trouvée achevée. Ce jour-là, le Groupe a tenu une réunion officieuse et a été mis au courant, par son secrétaire, de l'évolution de la situation depuis l'arrivée à Beyrouth, le 12 juin, des premiers fonctionnaires du Secrétariat et des premiers Observateurs militaires. Il s'est occupé aussi des dispositions administratives et de l'activité des Observateurs militaires.
3. Le 19 juin, le Groupe a tenu une nouvelle réunion officieuse sous la présidence du Secrétaire général. Plus tard, dans la journée, il a tenu sa première séance officielle et organisé ses travaux. A cette séance, M. Galo Plaza a été désigné comme Président du Groupe. Les premières séances du Groupe ont été consacrées à un échange de vues sur les méthodes et la procédure qu'il adoptera pour s'acquitter de son mandat en ce qui concerne l'infiltration illégale de personnel et l'envoi illégal d'armes ou d'autre matériel à travers les frontières libanaises, conformément à la résolution du Conseil de sécurité, et pour tenir le Conseil de sécurité "au courant, par l'intermédiaire du Secrétaire général". Pendant tout son séjour à Beyrouth, le Secrétaire général s'est tenu en contact étroit avec le Groupe.

4. Au 26 juin, quatre-vingt-quatorze officiers venant de onze pays servaient en qualité d'Observateurs militaires au Liban. Ils ont institué un système de patrouilles régulières dans les régions accessibles et, depuis le rapport du 16 juin, ont pénétré plus avant dans les zones qui échappent à l'action du Gouvernement. Les zones dans lesquelles les équipes d'Observateurs patrouillent régulièrement sont les suivantes : alentours de Tripoli et zone située au sud de cette ville; route côtière de Naqoura à Demour et embranchements conduisant vers l'intérieur; région de Marjayoun; région de Chtaura et zone nord-est au-delà de Baalbec; région située au nord et à l'est de Beyrouth ainsi qu'au sud de la ville, sauf dans le voisinage de Beit El Dine.
5. Des postes avancés d'Observateurs ont été établis dans les zones suivantes : Tripoli (avec un poste auxiliaire aux Cèdres), Chtaura, Zahlé, Marjayoun, Saïda, et à Saghbine, au sud-est de Beyrouth. Partant de ces postes, les patrouilles étendent leur activité à la campagne environnante. L'établissement de postes avancés dans plusieurs autres endroits est en cours ou à l'étude.
6. Dans les zones qui échappent à l'action du Gouvernement, les Observateurs ont eu des entrevues avec les chefs locaux et ont discuté avec eux la question de la liberté de leurs déplacements dans la région de Bekaa, au nord de Baalbec, dans la région de Chouf, au sud de Beit El Dine et dans la zone située au nord de Tripoli. Selon un rapport en date du 25 juin, émanant du Siège du Groupe, on a suspendu pour l'instant tous nouveaux efforts visant à pénétrer plus profondément dans ces régions aux points principaux suivants : région située au nord et au nord-est de Tripoli (où la fusillade est toute proche et où les routes sont minées), région de Beit El Dine et zone nord de Bekaa.
7. Les équipes d'Observateurs ont besoin, essentiellement, de moyens de transport et de communications. Grâce aux dispositions prises, les livraisons de jeeps et de véhicules auxiliaires se sont faites à un rythme qui a permis de faire face aux besoins des Observateurs au fur et à mesure de leur arrivée : au 26 juin, on disposait de soixante-quatorze véhicules pour quatre-vingt-quatorze Observateurs. Un système de communications radio qui fonctionne à plein rendement a été organisé

pour assurer la liaison entre le Siège du Groupe, les Observateurs aux postes avancés et les jeeps qui circulent dans les zones d'observation.

8. A la demande du Groupe, le Siège de l'Organisation des Nations Unies s'est procuré deux petits hélicoptères. Ces appareils sont arrivés à Beyrouth le 23 juin. Confiés à des pilotes norvégiens, ils sont actuellement en service. Quatre avions légers d'observation ont été demandés et ils arriveront prochainement sur place. Ces avions, ainsi que les hélicoptères, serviront exclusivement à des observations aériennes, conformément à la tâche impartie au Groupe par la résolution du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général a informé les gouvernements des pays voisins de ces vols d'observation au-dessus du territoire libanais à proximité des frontières.

9. Le Groupe d'observation a pris les arrangements nécessaires pour que le Ministère chargé des relations entre le Gouvernement libanais et le Groupe lui signale par écrit les cas sur lesquels le Gouvernement du Liban désire appeler son attention. Le Groupe examine alors ces cas en toute indépendance, par ses propres moyens et à la lumière des preuves qui lui sont fournies. Le Groupe a reçu des renseignements au sujet de prisonniers, signalés comme étant des Syriens, capturés par les autorités libanaises. Lorsque des prisonniers de ce genre sont mis à la disposition du Groupe, ils sont interrogés par le général Bull, Membre exécutif du Groupe d'observation, assisté d'Observateurs militaires qualifiés. L'interrogatoire porte sur les questions visées par la résolution du Conseil de sécurité.

10. Depuis la date du rapport précédent sur la suite donnée à la résolution, le personnel du Secrétariat du Groupe a été renforcé. Les services destinés à assurer le secrétariat et l'administration de cette opération à laquelle participent cent Observateurs militaires sont à la veille d'être dotés du personnel indispensable. Le Siège du Groupe est toujours établi à l'Hôtel Biarritz à Beyrouth, mais on songe à acquérir dans la ville d'autres locaux qui permettraient d'assurer des conditions matérielles plus satisfaisantes.